

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Jimmy Samson
M	Luc Laroche
Mme	Isabelle Lévesque
Mme	Kary-Ann Lampron-Otis
M	Christian Sylvain

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Conseiller absent : M Jonathan Houle

Citoyens présents : Jinny Cossette, adjointe et ADL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2026-03-0032

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Christian Sylvain et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2026-03-0033

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2026-03-0034

Fondation CHU Sainte-Justine

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et unanimement résolu par les membres du conseil.

QU'UN montant de 50 \$ est accordé à la fondation CHU Sainte-Justine comme chaque année puisque celui-ci est budgété et qu'il s'agit d'une cause importante.

Adoptée

APPUI AU PROJET « DES JEUNES DANS LA CUISINE » D'ÉLAN MAISON DES JEUNES RURALE

ATTENDU QUE l'organisme l'ÉLAN Maison des jeunes rurale œuvre auprès des jeunes de 10 à 17 ans sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE le projet « Des jeunes dans la cuisine » vise à offrir aux jeunes des ateliers de cuisine, des collations nutritives ainsi que des activités éducatives favorisant l'adoption de saines habitudes de vie et le développement de l'autonomie;

ATTENDU QUE ce projet contribue à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et à renforcer la sécurité alimentaire sur notre territoire;

ATTENDU QUE le projet est présenté dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives locales favorisant le bien-être des jeunes et la vitalité de la communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal de Launay appuie le projet « Des jeunes dans la cuisine » présenté par l'ÉLAN Maison des jeunes rurale dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

QU'UNE lettre d'appui soit transmise à l'ÉLAN Maison des jeunes rurale pour l'appuyer dans sa demande de financement.

Adoptée

COMPTES À PAYER**Compte payé :**Chèques fournisseurs

C2600003 Vidéotron	Internet	114.86 \$
C2600004 Ville d'Amos	Entente gestion animalière	1 976.90 \$
C2600005 Fabrique St-Léon-Le-Grand	Contribution annuelle	50.00 \$
C2600006 Journal l'informateur	Commandite annuelle	30.00 \$
C2600007 André Labbé	Développement Dumont Nickel	3 029.80 \$
C2600008 Tessier récréo-parc	Bancs dôme	4 047.12 \$
C2600009 Rona Bois Turcotte	Entretien bâtiment	26.18 \$

Paielements directs

P2600002 Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 \$
P2600003 ADMQ	Cotisation annuelle	588.67 \$
P2600004 H2 Lab	Analyse égout	87.67 \$
P2600005 FQM	Formations élus	715.09 \$
P2600006 Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	113.38 \$
P2600007 Hydraulique JMPE	Entretien niveleuse	127.12 \$
P2600008 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien bâtiment (clé)	5.28 \$
P2600009 Uni-select	Ent. camion/niveleuse/outillage	788.01 \$
P2600010 Centre du camion Amos	Entretien camion	209.89 \$
P2600011 Énergies Sonic inc.	Diesel	5 596.37 \$
P2600012 Bergeron et filles inc.	Outillage/entretien bâtiment	31.67 \$
P2600013 Gestion P. Mino. Tansery	Équipement de sécurité	229.47 \$
P2600014 Municipalité de St-Marc	Partage inspectrice	562.88 \$
P2600015 Décors Véronneau	Station de déchets et recyclage	2 167.27 \$

P2600016 Sports-inter-plus	Gradins	4 143.18 \$
P2600017 Jinny Cossette	Repas rencontre ADL	25.93 \$
P2600018 FQM	Soutien technique annuel	5 058.90 \$

Salaires en ligne

D2600013-D2600017	Salaires	4 995.93 \$
D2600018-D2600024	Rémunération des élus	1 972.76 \$
D2600025-D2600029	Salaires	5 107.84 \$
D2600030-D2600034	Salaires	5 079.79 \$

AccèsD Janvier

L2600001 Bell Mobilité	Cellulaire urgence	27.54 \$
L2600002 Hydro-Québec	Éclairage rues	250.65 \$
L2600003 Hydro-Québec	Salle	2 177.90 \$
L2600004 Hydro-Québec	Égouts	165.86 \$
L2600005 Hydro-Québec	Garage	2 787.06 \$
L2600006 Caisse Desjardins d'Amos	Frais de banque	57.00 \$
L2600007 Visa	Poste/bibliothèque/frais annuels	354.89 \$
L2600008 INT Communication	Site internet	63.18 \$
L2600009 It Cloud	Licence office/sauvegarde	85.03 \$
L2600010 Poste Canada	Timbres	292.88 \$
L2600011 Revenu Québec	DAS décembre	4 113.77 \$
L2600012 Revenu Canada	DAS décembre	1 478.87 \$
L2600013 Hydro-Québec	Parc	100.11 \$
L2500014 Vidéotron	Téléphonie IP	162.42 \$

Comptes à payer :

Messer	Location oxygène	441.38 \$
Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 \$
Daniel Tétreault, CPA inc.	Audit	9 795.87 \$
Marcel Fortin	Ménage salle	125.00 \$
Marcel Fortin	Ménage salle	125.00 \$
Groupe CCL	Fourniture de bureau	204.78 \$
Location Lauzon Amos inc.	Projet structurant	729.92 \$
Location Lauzon Amos inc.	Projet structurant	21.70 \$
SAAQ	Demande de vignette de conformité	7.76 \$
Canadian Tire	Livre bibliothèque	41.79 \$
Canadian Tire	Entretien bâtiment	29.28 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	46.01 \$
FQM	Formations obligatoires	343.74 \$
Uni-select inc.	Entretien camion	31.37 \$
Uni-Select inc.	Ent. bâtiment/ent.machinerie	134.45 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	20.51 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	390.87 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	69.53 \$
M&M Nord-Ouest	Outillage/Dôme	392.18 \$
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Partage inspectrice janvier/février	995.03 \$
BMR	Ent.bâtiment/Structurant dôme	267.20 \$
Énergies Sonic	Diesel	1105.19 \$
Purolator	Envoi test égout	4.97 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	42.00 \$
Municipalité de Taschereau	Entente incendie	7 000.00 \$
Ville d'Amos	Enfouissement/Écocentre	812.62 \$
SOS technologie	Électrodes DEA	116.32 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, secrétaire-trésorière

2026-03-0036

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par monsieur le conseiller Luc Laroche et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2026-03-0037

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 250-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE séance de consultation publique s'est tenue le 2 mars 2026 à 18h30;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci;

ATTENDU QU'une copie du règlement est disponible pour les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le règlement n° 250-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2026-03-0038

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 251-26 SUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026 et que celui-ci a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le règlement n'a pas été modifié entre le dépôt du projet à la précédente séance et son adoption à la présente assemblée;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci;

ATTENDU QU'une copie du règlement est disponible pour les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le règlement n° 251-26 sur l'enlèvement de la neige et le déneigement, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2026-03-0039

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA FQM POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs en eau permet d'améliorer la connaissance de l'état des actifs en eau présent sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Launay, reconnaît l'importance d'élaborer un plan de gestion des actifs en eau qui permettra de prioriser les investissements et d'optimiser l'entretien des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE la municipalité accepte l'offre de service de la FQM pour l'accompagnement à l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière a signé tous les documents nécessaires pour l'octroi du mandat.

Adoptée

2026-03-0040

ENTENTE DE LOCATION – FERME MYS SENC

ATTENDU QUE la Municipalité de Launay est propriétaire des lots 4 881 250 et 4 881 803 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Ferme MYS SENC, société en nom collectif exploitant une entreprise agricole, a manifesté son intérêt à louer à titre gratuit, une partie des lots à des fins agricoles;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente de location avec la Ferme MYS SENC pour la location d'une partie des lots 4 881 250 et 4 881 803.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente de location.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

2026-03-0041

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Sylvain, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h12.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.